



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux pour la construction du nouveau Lycée Maritime à Boulogne-sur-Mer

Date et heure limites de réception des offres :

mardi 3 novembre 2026 à 12:00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux pour la construction du nouveau Lycée Maritime à Boulogne-sur-Mer
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	6
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Soutenance technique	Avec
	Visite sur site	Obligatoire uniquement pour le lot 1

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Développement durable.....	5
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Conduite d'opération.....	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	7
3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	7
Mission assurée par le MOE	7
3.5 - Contrôle technique.....	7
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	7
4 - Conditions relatives au contrat	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	9
6.1 - Documents à produire.....	9
6.2 - Visites sur site.....	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique.....	10
7.1.1 - Notification par voie électronique	13
7.2 - Transmission sous support papier.....	13
8 - Examen des candidatures et des offres	13
8.1 - Sélection des candidatures.....	13
8.2 - Attribution des marchés.....	13
8.3 – Soutenance technique – lot 1 :	14
8.4 - Suite à donner à la consultation.....	14
9 - Précisions relatives à la dématérialisation	15
10 - Renseignements complémentaires.....	16
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	16
10.2 - Procédures de recours.....	16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux pour la construction du nouveau Lycée Maritime à Boulogne-sur-Mer

Lieu(x) d'exécution :

Lycée Maritime à Boulogne-sur-Mer

62200 Boulogne-sur-mer

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 8 lots.

Les 6 Lot(s) suivants sont concernées par la présente consultation :

Lot(s)	Désignation
01	Gros œuvre étendu
02	Plâtrerie plafond suspendus - menuiseries intérieures
03	Carrelage / faïences
04	Sols souples / peintures/signalétique
05	Electricité
06	CVC/plomberie

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les lots suivants seront passés selon une procédure distincte de la présente consultation, conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique.

Lot(s)	Désignation
07	Equipements de cuisine
08	VRD – Espace vert

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45000000-7	Travaux de construction
45330000-9	Travaux de plomberie
45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques

45432130-4	Travaux de revêtements de sols
45442100-8	Travaux de peinture
45431000-7	Carrelages
45421000-4	Travaux de menuiserie
45223220-4	Travaux de gros œuvre

Lot(s)	Code principal	Description
01	45223220-4	Travaux de gros œuvre
02	45410000-4	Travaux de plâtrerie
02	45421000-4	Travaux de menuiserie
03	45431000-7	Carrelages
04	45432100-5	Travaux de pose de revêtements de sols
04	45442100-8	Travaux de peinture
05	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
06	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
06	45330000-9	Travaux de plomberie

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

La nécessité d'avoir un groupement solidaire est justifiée par le fait d'avoir un seul interlocuteur lors de l'exécution de la prestation ainsi que de bénéficier en cas de défaillance d'un des membres du groupement d'une continuité d'exécution des prestations.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre

comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Clause sociale d'insertion

Dans le cadre de l'exécution du marché et en application des articles L2111-1 et R2111-4 à R2111-11 du Code de la Commande Publique, il est prescrit une clause d'insertion par l'activité économique dans les conditions suivantes.

La région Hauts-de-France subit un taux de chômage des jeunes de plus de 30 %.

Dans un tel contexte, la Région a décidé de valoriser les clauses sociales dans ses marchés comme levier de formation, de qualification et d'insertion professionnelle en faveur du public prioritaire des jeunes faiblement qualifiés.

Au-delà de la contrainte des volumes horaires minimum, le maître d'ouvrage Région souhaite que l'exécution de la clause sociale d'insertion apporte une réelle plus-value tant pour l'opérateur économique que pour le(s) bénéficiaire(s) de l'action d'insertion.

Quota d'heures d'insertion :

La formule de calcul du volume minimum d'heures d'insertion est fixée au CCAP.

En répondant à la consultation et par le biais de l'acte d'engagement, le candidat s'engage à réaliser le volume minimum d'heures d'insertion prescrit.

Accompagnement proposé par la Région :

Afin de faciliter et d'optimiser la mise en œuvre des clauses sociales, la Région met à la disposition de l'entreprise titulaire une offre de service afin d'accompagner l'entreprise pendant toute la durée de la consultation et du marché.

Pendant toute la durée du marché (consultation et exécution) l'entreprise peut contacter le référent clause sociale de la Région :

Monsieur Gil DENIER (gil.denier@hautsdefrance.fr – tél : 03 74 27 05 09).

Le référent est également chargé du suivi et du contrôle de la mise en œuvre de la clause d'insertion. Les conditions d'exécution de la clause d'insertion sociale sont définies au CCAP.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La **conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.**

3.2 - Maîtrise d'œuvre

Le groupement conjoint avec mandataire solidaire composé des sociétés :

- AVANTPROPOS SA (mandataire solidaire)
- COAST Architectes
- MANING
- JLL Ingénierie
- NJC Economie
- Espace Libre

Mandataire : AVANTPROPOS SA - 51 boulevard de BELFORT - 59042 LILLE CEDEX

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

ALTER EMO

8 bis Avenue de la Marne

59338 TOURCOING CEDEX

3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

Mission assurée par le MOE

3.5 - Contrôle technique

Le groupement conjoint avec mandataire solidaire composé des sociétés :

- Apave Infrastructures et Construction (mandataire)
- Apave Exploitation France

Mandataire : Apave Infrastructure et Construction - 6 rue du général Audran - 92400 COURBEVOIE

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Sarl COBAT-COPREV

Parc tertiaire du Rotois – Bat B – Route de Oignies
62710 COURRIERES

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié par le candidat.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Les documents de la consultation sont mis à disposition des opérateurs économiques sur le site <https://www.hautsdefrance.fr/marches-publics-appels-d-offres/> ou la plateforme de dématérialisation <https://www.marches-publics.info/> à compter de la publication de l'avis de marché.

Seuls les opérateurs économiques ayant téléchargé les documents de la consultation après identification sont informés des éventuelles modifications qui y sont apportées.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe CGU
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le CCTP tout corps d'état (CCTC)
- Le CCTP détaillé pour chacun des lots
- Le cadre de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) de chaque lot
- Le cadre de sous détail de prix
- Le RICT
- Le PGCSPS
- Dossiers PC
- Règlement CISSCT
- Plan de géomètre
- Plans des environnants
- Rapport G2PRO
- Diagnostic amiante
- Diagnostic pollution
- DT-DICT
- Plans des réseaux existants
- Étude SSP
- Référentiel rev3
- Préconisations laridés
- Notices architecturales et paysagères
- Tableau des surfaces
- Notices techniques
- Descriptifs techniques
- Pièces graphiques et architectures :
 - Plans généraux
 - Plans de niveaux
 - Coupes et façades
 - Images
 - Architecture intérieure
 - Dossier détails
 - Maquette du projet au format IFC
- Planning
- PIC
- Pièces graphiques techniques :
 - Plans de gros œuvre charpente
 - Plans de CVC
 - Plans de désenfumage
 - Plans de plomberie/sanitaire
 - Plans CFO/CFA
 - Plans VRD
 - Plans SSI
 - Équipements de cuisine
- Nomenclature
- La charte chantier vert
- Formulaire DC1/DC2
- Flyer coffre-fort

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 12 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date

d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Nous vous invitons vivement à utiliser le service de dépôt "Attestation" de la plateforme qui permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

Ce service est fourni gratuitement au candidat. Plus d'information sur <https://www.marches-publics.info/entreprises-attestations.htm>

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat ou membre d'un groupement candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-10 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat ou membre d'un groupement candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et son annexe dûment complétés	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) du lot concerné dûment complétée	Non
Le mémoire technique et méthodologique du candidat dont le contenu attendu est stipulé à l'article 8.2 du présent règlement de consultation	Non
Le mémoire environnemental dont le contenu attendu est stipulé à l'article 8.2 du présent règlement de consultation	Non
Pour le lot 1 : gros œuvre, chaque candidat devra transmettre un reportage photo sur document A4 d'une à deux pages permettant de justifier d'une visite sur site.	Non
Pour le lot 1 : les sous détail de prix pour les postes principaux dûment complétés	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire uniquement pour le lot 1. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Le site est en accès libre. Aussi le candidat pourra s'y rendre à sa convenance

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est imposée et effectuée sur le **profil d'acheteur** du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://www.marches-publics.info/>

-Conditions de transmissions des plis électroniques

Les plis électroniques doivent impérativement être déposés sur le profil acheteur avant la date et l'heure limites de réception des plis fixées sur la page de garde du règlement de la consultation.

Aucune signature électronique n'est nécessaire pour déposer le pli électronique.

En revanche, le titulaire pressenti devra obligatoirement signer le marché électroniquement comme précisé ci-après.

Le mode de transmission électronique est global et irréversible ; il s'applique donc à l'ensemble des documents constitutifs du pli électronique.

Le pli électronique doit contenir :

- Un dossier regroupant les pièces de la candidature,
- Un dossier regroupant les pièces de l'offre.

En cas de procédure allotie et de soumission à plusieurs lots, il est nécessaire de créer autant de dossiers d'offre que de lots.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres. Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.



Anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite !

-Copie de sauvegarde

Par précaution, le pli électronique peut être doublé d'une copie de sauvegarde. Celle-ci doit être réceptionnée avant la date et l'heure limites de réception des plis fixées sur la page de garde du règlement de la consultation.

La copie de sauvegarde est transmise sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier.

Elle est placée dans un pli avec les mentions extérieures suivantes :

**COPIE DE SAUVEGARDE
NOM DU CANDIDAT
OBJET DE LA PROCEDURE.**

La copie de sauvegarde doit être transmise, de préférence par courrier, à l'adresse suivante :

Région Hauts-de-France
Siège de Région
Direction de l'Achat Public
151 avenue du Président Hoover
59555 LILLE CEDEX

En cas de remise sur place, le dépôt de la copie de sauvegarde devra se faire à l'adresse suivante :

Région Hauts-de-France
Siège de Région
Bureau de remise des offres
Quai de livraison - accès parking visiteurs
Rue Madeleine Rebérioux
59000 LILLE
Tous les jours, de 9h à 12h et 14h à 16h30

La copie de sauvegarde sera ouverte dans les cas suivants :-Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique;-Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète,

hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Aucun format électronique n'est imposé, cependant, les fichiers doivent être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. En revanche, le titulaire pressenti devra obligatoirement signer le marché électroniquement comme précisé ci-après

-Signature électronique du contrat par le titulaire pressenti



La signature électronique du contrat par le titulaire pressenti est exigée dans le cadre de cette consultation.

Le marché sera signé électroniquement conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Cette signature électronique doit être détenue par un représentant légal ou toute personne disposant d'une délégation de signature (le titulaire pressenti en apporte la preuve sur demande).

Le titulaire pressenti peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation : **XAdES**, **CAAdES** ou **PAAdES**. Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format **pAdES**.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties conformément aux modalités décrites ci-dessus.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

-« Espace entreprise » sur la plateforme AWS-Entreprise

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>).

Dans cet espace, il pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation.

L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres, etc.). Elle permet également **de bénéficier d'un service d'alertes personnalisées (précisions, modifications, report de délais...)**. L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Il est recommandé d'indiquer **une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat**, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier.

L'adresse mail du dépositaire de l'offre sera l'adresse unique utilisée par le pouvoir adjudicateur pour tous les échanges sur la consultation. Dans le cadre d'un groupement par exemple, que le dépositaire du pli soit le mandataire ou non, il lui appartiendra donc de relayer les informations à tous les autres cotraitants.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors de la consultation, en raison d'une erreur faite dans la saisie de l'adresse ou en cas de suppression de celle-ci.



Mail renseigné par le dépositaire = unique mail pour les échanges

7.1.1 - Notification par voie électronique

Lorsque la notification est effectuée par le biais du profil d'acheteur, les parties sont réputées avoir reçu cette notification à la date de la première consultation du document qui leur a ainsi été adressé, certifiée par l'accusé de réception délivré par l'application informatique, ou, à défaut de consultation dans un délai de huit jours à compter de la date de mise à disposition du document sur le profil d'acheteur, à l'issue de ce délai.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

La candidature du ou des attributaire(s) pressenti(s) sera examinée à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer sa situation juridique ainsi que ses capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Pertinence de l'organisation et de la méthodologie de l'opération	30.0 %
3- Qualité et performance environnementale du chantier	10.0 %

- 1- Le critère "prix" sera analysé sur la base de la DPGF complétée par le candidat.
- 2- Le critère " Pertinence de l'organisation et de la méthodologie de l'opération" sera analysé sur la base du mémoire technique et méthodologique rendu par le candidat. Il ne pourra excéder 10 pages (hors page de garde, sommaire et fiches techniques demandées) et devra être rédigé en Police 11, format A4. Le surplus ne sera pas analysé.

Contenu du mémoire technique et méthodologique.

Seuls les points suivants devront être traités dans ledit mémoire. Le candidat présentera :

- Les modalités mises en œuvre pour garantir le respect des règles de sécurité pour l'ensemble du personnel ;
- son organisation interne (Identification nominatives (av Cv) du personnel encadrant et chef d'équipe et suppléants, coordination entre la direction, les études et les travaux, gestion des commandes, anticipation des livraisons, constitution du DOE) ;
- un Plan d'Installation de Chantier (PIC) accompagné d'une note explicative (**uniquement pour le lot 1 : Gros œuvre étendu**)

- un planning ressourcé détaillé par tâches d'intervention (Phase de préparation, Etudes, Travaux) de l'entreprise avec nombre de jours d'intervention et nombre prévisionnel de compagnons et les moyens techniques (propres à l'entreprise et sous-traitants)
 - les modalités de réception et de traitement des signalements, des réserves et des désordres, ainsi que les outils de suivi et de traçabilité (registre des réserves, comptes rendus de levée de réserves, reportages photographiques, etc.) ;
 - sa méthodologie et son organisation durant la période de levée des réserves ainsi que pendant la Garantie de Parfait Achèvement (GPA).
- 3- Le critère « qualité et performance environnementale du chantier » sera analysé sur la base du mémoire environnemental rendu par le candidat. Il ne pourra pas excéder 5 pages (hors page de garde, sommaire et fiches techniques demandées) et devra être rédigé en Police 11, format A4. Le surplus ne sera pas analysé.

Contenu du mémoire environnemental :

Seuls les points suivants devront être traités :

- Uniquement pour les lots 1, 2, 4, 5 et 6 : Le candidat produira un SOPAE (Schéma Organisationnel d'un Plan d'Assurance Environnement), avec l'identification du personnel désigné
- un descriptif des dispositions mises en œuvre pour répondre au mieux aux exigences du référentiel REV3 (méthodologie, désignation d'un responsable environnement, choix des matériaux, gestion des déchets, gestion des nuisances vis-à-vis des riverains, maîtrise des poussières et des boues, stationnement, organisation des livraisons, qualité de l'air, etc

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente

8.3 – Soutenance technique – lot 1 :

A l'issue de l'analyse initiale des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder, s'il s'avère nécessaire d'approfondir certains éléments techniques, à une phase de Soutenance technique avec les 3 offres les mieux disantes, sous réserve d'un nombre suffisant d'offre. A défaut, la soutenance se fera avec l'ensemble des candidats réguliers.

Cette soutenance a pour but de permettre :

- au candidat de présenter et défendre son mémoire, de démontrer sa bonne compréhension du besoin et de clarifier les choix du mémoire technique.
- Au pouvoir adjudicateur d'ajuster, de conforter ou de préciser l'analyse de l'offre et la note attribuée.

Ladite soutenance n'aura pas pour objet de modifier l'offre initiale mais uniquement de l'expliquer.

Les candidats invités à la soutenance en seront informés par message via le profil d'acheteur au moins 5 jours ouvrés avant la date retenue.

La convocation précisera :

- La date, l'horaire et la durée maximale de la soutenance
- Le format de la soutenance (en présentiel ou en distanciel)
- La liste des intervenants et profils exigés de l'entreprise (conducteur de travaux, directeur de projet,...)
- Le déroulement de la soutenance : les différentes phases (présentation, échanges /questions,...) ainsi que leur durée.

En cas d'absence à la soutenance, l'analyse sera effectuée uniquement sur l'offre initiale

8.4 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai

imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 15 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Précisions relatives à la dématérialisation

Le profil d'acheteur de la région

Toutes les consultations de la Région Hauts-de-France sont mises en ligne sur le site <https://www.hautsdefrance.fr/marches-publics-appels-d-offres> adossé à la plateforme de dématérialisation <https://www.marches-publics.info/>

Nous vous invitons à prendre connaissance des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de cette plateforme qui sont annexées au présent règlement de la consultation.

Pour tout renseignement relatif à ce profil d'acheteur, les guides d'utilisation peuvent être téléchargés dans la rubrique « Tutoriels » du menu « Pratique » (<https://www.aws-entreprises.com/index/articleconnect/url/tutoriels>) .

Pour tout problème d'utilisation (connexion, téléchargement, dépôt de plis...), les entreprises sont invitées à utiliser l'assistance en ligne par le biais de l'adresse support-entreprises@aws-france.com
Il est impératif de donner le contexte de votre demande par ce courriel avant de contacter le 0892 14 00 14

Le profil d'acheteur est l'outil unique d'échanges entre la Région et les entreprises

Pendant toute la procédure de passation, l'ensemble des échanges sont effectués par le biais du profil d'acheteur de la Région Hauts-de-France. Vous devez poser vos questions via le lien affiché sur l'avis concerné sur internet en cliquant sur le pictogramme "Enveloppe" ou sur le lien "Correspondre avec l'Acheteur" de la consultation concernée.

L'ensemble des réponses apportées figurera sur votre espace fournisseur, une alerte vous sera envoyée à l'adresse courriel enregistrée.

Recommandations préalables pour les entreprises

Du fait de l'utilisation obligatoire du profil d'acheteur pour leurs démarches, les entreprises veillent à :

- S'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Conseil : Le profil d'acheteur vous propose de vérifier votre poste (<https://www.marches-publics.info/pratique-tester.htm>) et également de « tester un dépôt sur une consultation test » (<https://www.marches-publics.info/pratique-depotdetest.htm>) . Il est vivement conseillé d'effectuer ces démarches.

- **Vérifier l'adresse courriel de leur espace fournisseur.** L'adresse courriel indiquée lors de votre inscription sera utilisée pour vous adresser les informations complémentaires survenant en cours de procédure. Indiquez une adresse courriel de secours dans votre espace, et / ou utilisez une adresse collective du type de ao@entreprise.com.

- Vérifier que les alertes du profil d'acheteur ne sont pas filtrées par le dispositif anti-spam de l'entreprise ou redirigées vers les « courriers indésirables ». Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, vous seront transmises par l'adresse courrier@aws-france.com qui doit être déclarée dans vos expéditeurs autorisés, et dans vos contacts personnels, afin d'éviter les blocages lors de l'évolution de votre anti-spam

Paramètres à prendre en compte

L'envoi de documents par le biais de la plateforme (envoi dématérialisé) dépend de plusieurs paramètres (poids des fichiers, matériel informatique, qualité du débit internet, trafic sur la plateforme,...). Le temps de chargement (et d'envoi) peut ainsi prendre quelques dizaines de minutes lors de certains transferts.

Prenez vos dispositions en fonction de la taille de vos plis, de la vitesse de votre connexion et de l'efficacité du réseau internet entre votre réseau et celui du serveur. Optimisez vos fichiers, en évitant de scanner des documents papier.

Les entreprises sont invitées à prendre en considération ces délais pour leurs démarches.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS62039
59014 LILLE CEDEX

Tél : +33 359542342

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://lille.tribunal-administratif.fr>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

- Recours pour excès de pouvoir prévu aux articles R421-1 à R421-7 du CJA contre les clauses réglementaires du contrat et pouvant être exercé dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du marché est rendue publique CE 10 juillet 1996 Cayzeele.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application "Télerecours citoyen" accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS62039
59014 LILLE CEDEX

Tél : +33 359542342

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS62039
59014 LILLE CEDEX

Tél : +33 359542342
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://lille.tribunal-administratif.fr>